



Utilisation de produits toxiques.

Par **claudio03**, le **08/07/2014** à **21:47**

Bonjour

Depuis 6 mois, j'utilise pour mon travail des huiles qui sont chauffées dans des bains de 5 litre jusqu'à 150°C, voire 200°C.

Depuis que j'utilise ces huiles j'ai remarqué que j'ai souvent la gorge irritée et que l'irritation s'arrête en cas d'arrêt prolongé d'utilisation > 4 jours.

Je me suis procuré la fiche de vie des ces huiles. Ces fiches de vie recommandent une "ventilation générale" (d'après INRS : entrée d'air + extraction d'air dans le local).

Dans les infos toxicologiques, il est écrit que pour des vapeurs supérieures à 150 °C ces vapeurs sont classées comme suspectes d'effets cancérigènes.

La pièce où sont situés ces bains ne dispose que d'une porte, la fenêtre ne s'ouvrant pas.

Bref, je bosse dans une petite PME sans DP et mon patron n'est pas trop sensible à ces questions bien que ça fait plus d'un an que je réclame une hotte (les autres laboratoires que je connais ont TOUS une hotte). Ça fait 6 mois qu'il me mène en bateau en me disant que c'est en cours qu'il y travaille mais il n'y a toujours rien d'installé, je ne lui ai pas encore montré les fiches de sécurité.

Quels sont selon vous mes recours soit pour arrêter d'utiliser ces huiles ou soit pour forcer l'entreprise à installer une ventilation ou une hotte ?

Merci d'avance pour vos avis.

Claude

Par **P.M.**, le **08/07/2014** à **22:19**

Bonjour,

Je vous conseillerais de demander une visite auprès du Médecin du Travail...

Par **claudio03**, le **23/07/2014** à **20:17**

Merci. J'ai vu mon médecin du travail qui semble assez sensible à ces questions, il devrait se rendre sur site en septembre. Ensuite il pourra donner un avis à l'inspecteur du travail si besoin ... à suivre donc !

Par **P.M.**, le **23/07/2014** à **20:42**

Bonjour,
Merci de nous avoir tenu au courant et de continuer à le faire si vous le voulez bien...

Par **claudio03**, le **07/10/2014** à **21:14**

Le médecin du travail est passé avec un toxicologue, celui-ci va repasser avec des appareils pour effectuer quelques prélèvements. A suivre donc ...

Par **P.M.**, le **08/10/2014** à **00:01**

Bonjour,
Merci de continuer à nous tenir au courant, apparemment l'affaire est prise au sérieux...